

Le Parc naturel régional des Alpilles bien signalé sur les autoroutes A7 et A54

Dans les Bouches-du-Rhône l'ensemble du dispositif de signalisation d'animation culturelle et touristique est en passe d'être totalement remplacé au profit d'un nouveau réseau de panneaux illustrés.

Amorcé en 2013 par décision préfectorale, c'est Bouches-du-Rhône Tourisme qui a été mandaté pour coordonner ce Schéma de signalisation autoroutière. Le Parc des Alpilles, territoire touristique incontournable en Provence, a demandé à intégrer ce réseau départemental (53 panneaux au total) afin d'être bien signalé sur les « routes des vacances ». Le dispositif pour les Alpilles est constitué de 4 panneaux comportant un message littéral « Les Alpilles Parc naturel régional » et un dessin représentant le territoire.

Après plusieurs mois de concertation, les quatre thèmes retenus ont été proposés au Préfet et au gestionnaire, Autoroutes du Sud de la France, à l'été 2016 :

- 2 panneaux sur l'A54 : « pastoralisme » et « activités de pleine nature » ;
- 2 panneaux sur l'A7 : « Notre-Dame de Beauregard » et « paysage agricole ».

Les panneaux du Parc seront complétés prochainement par 2 panneaux des communes de Saint-Rémy-de-Provence et les Baux-de-Provence pour promouvoir leur patrimoine.

La conception des illustrations par une dessinatrice spécialisée a fait l'objet d'une réflexion poussée en commissions de travail. Ces dessins doivent respecter un cahier des charges précis pour obtenir des « images » à la fois simples pour être compris rapidement et représentatives des paysages et activités intrinsèques des Alpilles.

Les 4 panneaux « Parc naturel régional des Alpilles » sont en train d'être installés. Les 2 panneaux de l'A7 sont en place. L'un dans le sens Avignon, Salon-de-Provence avant la sortie d'Orgon, l'autre, dans le sens contraire au niveau de la sortie de Sénas. Ceux de l'A54 seront mis en place dans les prochains jours (entre Saint-Martin de Crau et Salon-de-Provence).

En fine, 6 panneaux de valorisation du territoire « Alpilles » seront installés sur les Autoroutes A54 et A7 avant fin 2017. Une belle visibilité pour le territoire du Parc sur ces axes routiers majeurs du pourtour méditerranéen.

L'ensemble du dispositif a été financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par les 16 communes du Parc.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr